



REPUBLIC OF RWANDA

*National Commission for the Fight against Genocide*

*Commission Nationale de Lutte contre le Génocide*

*Komisiyo y'Igihugu yo Kurwanya Jenoside*



## Communiqué de presse

### **Le jugement des six tueurs de Butare va enfin être rendu par le TPIR**

Ouvert sur le fond en juin 2001, le procès dit « *Butare* » sera rendu le 14 décembre 2015. Il vise l'ancien ministre de la Famille et de la promotion féminine Pauline Nyiramasuhuko, son fils Arsene Shalom Ntahobali, deux anciens préfets en poste à Butare durant le génocide, Sylvain Nsabimana et le colonel Alphonse Nteziryayo, et deux anciens bourgmestres Elie Ndayambaje de Muganza et Joseph Kanyabashi de Ngoma.

Kanyabashi et Ndayambaje ont été arrêtés en Belgique en juin 1995 ; Nyiramasuhuko, son fils Shalom Ntahobali et Nsabimana en juillet 1997 au Kenya et le colonel Nteziryayo en avril 1998 au Burkina-Faso.

Dans le jugement de première instance rendu le 24 juin 2011, Pauline Nyiramasuhuko, Arsène Shalom Ntahobali et Elie Ndayambaje ont été condamnés à la perpétuité. Joseph Kanyabashi s'est vu infliger 35 ans de réclusion tandis que Sylvain Nsabimana et Alphonse Nteziryayo ont écopé respectivement de 25 et 30 ans d'emprisonnement.

Ce procès est le plus important au niveau du nombre d'accusés qu'il regroupe. Il est aussi le plus long et certainement le plus coûteux du TPIR. Il a vu défiler à la barre 189 témoins. Environ 13.000 documents ont été admis comme preuves tandis que les transcrits des comptes-rendus d'audience font 125.000 pages.

L'autre caractéristique de ce procès est que la Chambre du TPIR qui l'a jugé en première instance était composée uniquement de juges africains: un président tanzanien, William Hussein Sekule et deux assesseurs, une ougandaise Salomy Balungi Bossa et une malgache Arlette Ramarosan. L'accusation était aussi conduite par une africaine, la tanzanienne Holo Makwaia et comportait d'autres juristes africains comme Lansana Dumbuya, Cheick Tidiane Mara et Astou Mbow.



